

DÉLIBÉRATIONS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf. : CV

Séance du 22 mai 2008 - Convocation du 15 mai 2008

Compte rendu affiché le 30 mai 2008

Président de séance : M. Jean-Claude OLLIVIER

Secrétaire de séance : Delphine ROGER

Présents :

M. OLLIVIER, Mme GLATARD, M. CHATUT, M. RODRIGUEZ, Mme SORRELDUNAND, M. BOUREZG, M. CHRETIN, Mme RIVE-OLLIVIER, M. AUROY, Mme BROSSARD, M. CLARET, Mme MARMONIER, Mme CHIGNARD, M. RACHAS, M. BUFFARD, Mlle COIN, Mlle FERNANDES, Mlle ROGER, M. MACHURAT, Mme BARTHOD, M. DESBOIS, Mme ORIOL, Mme CORSET, M. MANIKAS.

Absents représentés

Mme MAY par Mme RIVE-OLLIVIER ; Mme GOYON-GUILLAUME par Mme GLATARD, M. VALETTE par M. OLLIVIER, M. MARTIN-RABAUD par Mme CORSET.

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	24
Votants	28
Exprimés	28

Objet : Avis de la Commune : Modification du Plan Local d'Urbanisme

La commune de Neuville-sur-Saône fait partie de la Communauté Urbaine de Lyon qui dispose, en application de la loi, de la compétence en matière de rédaction des documents d'urbanisme. C'est ainsi que le PLU, actuellement applicable, a été adopté par le Conseil de la Communauté Urbaine le 22 avril 2005.

Le Code de l'Urbanisme a intégré des dispositions de la loi de solidarité et de renouvellement urbain qui prévoient les modalités d'élaboration des modifications éventuelles susceptibles d'intervenir dans le document initial.

Compte tenu d'un certain nombre d'adaptations nécessaires du document d'urbanisme, la commune souhaite obtenir l'inscription de plusieurs mesures modificatives répondant soit à des impératifs d'intérêt général, soit à une légère adaptation des règles.

En conséquence, je vous invite à émettre un avis favorable sur les modifications adoptées lors de la commission d'urbanisme du 6 mai 2008.

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

- Oui l'exposé de Monsieur l'Adjoint délégué et après avoir délibéré,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Code de l'Urbanisme,
- Vu le Plan Local d'Urbanisme de la Communauté Urbaine de Lyon,
- Considérant qu'il importe de proposer à la Communauté Urbaine de Lyon, avec avis favorable, la liste des modifications à intervenir dans le document adopté le 22 avril 2005,
- **Emet un avis favorable pour l'adoption des modifications suivantes :**

- Avenue Burdeau – Rue Pierre Dugelay – Avenue Van Doren

- Etendue de la zone UC1a sur Burdeau jusqu'à la station (modification). RD 433
- Demande d'alignement de voirie pour les trottoirs

S'agissant d'une voie départementale, cette proposition est à soumettre au Conseil Général.

- Avenue Wissel – Rue Pollet

- Emplacement réservé n° 23 à supprimer (partie Est)
- Emplacement réservé piétonnier à conserver
- Supprimer les débouchés de voirie de la Rue Aristide Briand
- EVMV à supprimer sur Rue Aristide Briand

- Bellegarde

Réduction de l'emplacement réservé,
Parking 2 000 m² au Sud de la parcelle. Réserve futur parking Lyon Trévoux

- Chemin des Mûriers

- constructibilité sur la parcelle « DA MOTA »
- Hauteur graphique 12 m

- Chemin de la Blanchisserie (Lycée)

Acquisition terrain d'assiette, prolonger l'ER 2.

- Voie verte depuis Fleurieu ⇒ continuité

Chemin de Halage (ER 3 à conserver)

- Rue Rey Loras – Rue Jacques

ER4 à supprimer Rue Rey Loras, entre le chemin Bressan et le chemin du Creuzet

- Divers

ER20 – Erreur de nom – Rue Victor Hugo au lieu de Rue Aristide Briand

Chemin Bressan - Modification limites de zone (rectificatif)

- Autorise Monsieur le Maire à procéder à toutes les opérations relatives à cette affaire.

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

**Pour extrait conforme,
Neuville-Sur-Saône, le 22 mai 2008
Le Maire,
Jean-Claude OLLIVIER.**

Acte rendu exécutoire après

- Dépôt en Préfecture le 4/06/2008
- Publication ou affichage le 4/06/2008
- Fait à Neuville-Sur-Saône, le 4 juin 2008
Jean-Claude OLLIVIER, Maire.